

*Questions orales*

**M. MacGuigan:** Madame le Président, ma réponse est la même. Le gouvernement des États-Unis nous a assuré qu'aucune somme ne sera dépensée pour le projet Garrison de façon à nuire aux intérêts du Canada.

**M. Knowles:** Vous le croyez?

**M. MacGuigan:** Je répète au député de Winnipeg-Nord-Centre que nous cherchons à obtenir plus de détails, afin que le gouvernement et le public sachent comment l'argent est dépensé et puissent juger par eux-mêmes si c'est bien le cas.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-CHÔMAGE****ON DEMANDE DE HÂTER L'EXPÉDITION DES CHÈQUES**

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Étant donné que la grève que nous avons connue récemment a créé des problèmes au sein des bureaux d'assurance-chômage, et que les milliers de retards actuels créent des problèmes majeurs pour les prestataires qui attendent toujours leurs chèques, compte tenu de l'évaluation, j'imagine, que le ministère a effectuée, le secrétaire parlementaire est-il en mesure de dire si un mécanisme spécial va être mis sur pied au cours des prochaines 24 heures en vue d'aider ces personnes qui attendent leurs chèques?

**M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière à l'honorable député de Manicouagan, le problème n'en est pas un de distribution de chèques comme cela peut exister dans la province de Québec en ce qui regarde l'aide sociale et la grève des postes. C'est une question d'impression de chèques, et lorsque les commis étaient en grève, malheureusement il n'y avait pas d'impression. Depuis la semaine dernière, ils font des heures supplémentaires et la plupart des chèques ont été imprimés ou vont l'être dans les prochaines heures, les prochains jours, et je suis sûr que d'ici la fin de semaine ou le milieu de la semaine prochaine la plupart des cas seront régularisés. Dans les cas où il y a vraiment des problèmes financiers importants, le ministère des Affaires sociales du Québec peut rendre service aux gens, mais sur une base individuelle.

**ON DEMANDE D'ÉTABLIR UN FONDS DE SECOURS**

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, j'ai reçu un télégramme sérieux de Montréal, qui s'explique par lui-même. Le Comité des sinistrés reçoit des centaines de demandes, compte tenu des organismes sociaux responsables qui ne peuvent plus répondre à la demande. Donc les prestataires sont devant absolument rien. Le secrétaire parlementaire pourrait-il tout au moins nous indiquer s'il est disposé à recommander au ministre l'établissement d'un fonds de secours très spécial, compte tenu des problèmes incroyables que ces gens-là subissent actuellement, non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et dans ma circonscription également.

**M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Comme on le sait, madame le Président, tous les services de bien-être du gouvernement du Québec sont habilités, ont les fonds nécessaires pour répondre à des problèmes urgents. En ce qui touche aux prestations d'assurance-chômage, étant donné qu'on ne parle pas des chèques réguliers comme pour les pensions ou des chèques d'un même montant chaque mois et que certains employés reçoivent un chèque de \$150 un mois et de \$75 un autre mois, il est impossible pour notre ministère de dire: on va émettre des chèques d'un montant égal à tout le monde. Donc, on doit traiter chaque cas individuellement. C'est ce qui cause certains retards. Mais pour chaque cas pénible le ministère des Affaires sociales du Québec doit répondre aux besoins. D'autres organismes bénévoles, d'autres organismes de secours financiers peuvent aider ces gens-là, là où il y a des urgences. Malheureusement, notre ministère n'est pas organisé pour régler ce genre de problème, c'est une responsabilité qui est du domaine provincial.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT****LES RÈGLEMENTS CONCERNANT L'UTILISATION DU SYSTÈME MÉTRIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS**

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je crois savoir que le gouvernement a pour politique de n'étudier que les demandes de prêt hypothécaire des gens qui soumettent des plans et devis en mesures métriques. Ce règlement s'applique-t-il à toutes les provinces ou certaines parties du pays en sont-elles présentement exemptées? Dans ce dernier cas, le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi certaines provinces seraient soumises à ce règlement et d'autres pas?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, selon mes informations, ce règlement s'applique à tout le pays. Mes informations peuvent cependant être incomplètes et je vais par conséquent étudier la question. J'ajouterai que les problèmes suscités par l'instauration du système métrique m'ont valu des critiques, mais que l'idée en a été bien accueillie en général. Par ailleurs, des particuliers et des groupements du bâtiment, des associations, des constructeurs et ainsi de suite nous ont dit qu'il s'agissait d'une bonne décision et en ont félicité la Société.

**M. Darling:** Madame le Président, le ministre sait sans doute que tous les promoteurs immobiliers n'ont pas fait établir leurs plans en système métrique. Beaucoup d'entre eux ont des plans qui sont en unités impériales uniquement. Le gouvernement est-il prêt à faire des concessions pour ceux qui n'ont pas de plans en système métrique? Je voudrais également ajouter que, dans ma question précédente, je mettais les territoires sur le même pied que les provinces.